



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

S'installer et moderniser l'exploitation agricole

F. Guillon

Résumé

S'installer sur une exploitation agricole, la moderniser ensuite dans le cadre d'un plan de développement met en jeu des capitaux importants. Des enquêtes effectuées au cours de chacune de ces deux phases sensibles de la «carrière» d'un agriculteur permettent d'apprécier — selon les différents systèmes de production— le montant et la nature des investissements réalisés, la composition de l'endettement correspondant ainsi que leur impact sur le revenu des exploitants.

Abstract

Settling down on a farm and then modernize it with the help of a development scheme involves a high level of investment. Surveys made during these two critical periods of the life of a farmer show according to the various systems of production the level and the nature of the investments involved, the structure of liabilities and their consequences on the farmers income.

Citer ce document / Cite this document :

Guillon F. S'installer et moderniser l'exploitation agricole . In: Économie rurale. N°171, 1986. L'intensification en question. Nouveaux termes pour un vieux débat. 1re Partie. pp. 32-37;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1986.3738>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1986_num_171_1_3738

Fichier pdf généré le 08/05/2018

S'INSTALLER ET MODERNISER L'EXPLOITATION AGRICOLE Françoise GUILLON*

Résumé :

S'installer sur une exploitation agricole, la moderniser ensuite dans le cadre d'un plan de développement met en jeu des capitaux importants. Des enquêtes effectuées au cours de chacune de ces deux phases sensibles de la « carrière » d'un agriculteur permettent d'apprécier — selon les différents systèmes de production — le montant et la nature des investissements réalisés, la composition de l'endettement correspondant ainsi que leur impact sur le revenu des exploitants.

Summary :

Settling down on a farm and then modernize it with the help of a development scheme involves a high level of investment. Surveys made during these two critical periods of the life of a farmer show according to the various systems of production the level and the nature of the investments involved, the structure of liabilities and their consequences on the farmers' income.

Reprendre une exploitation pour s'installer dans l'agriculture, la moderniser ensuite dans un délai plus ou moins bref après l'installation, ces deux phases sensibles de la « carrière » d'un agriculteur mettent en jeu des capitaux importants et le recours au Crédit Agricole est la règle.

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont d'ailleurs peu à peu concentré les aides qu'ils accordent dans ces deux directions : installation d'une part, financée par des prêts à moyen terme spéciaux (MTS), modernisation d'autre part, réalisée dans le cadre des plans de développement des exploitations agricoles à l'aide de prêts spéciaux de modernisation (PSM) (1).

Ces aides sont-elles adaptées aux besoins de financement ? Quel est l'impact des investissements réalisés et des crédits mis en place par le Crédit Agricole Mutuel sur le résultat des exploitations ?

Quelques éléments de réponse peuvent être apportés par des analyses effectuées :

— d'une part en 1983 sur un échantillon de 1.427 jeunes agriculteurs installés à titre individuel en 1980 et répartis dans l'ensemble des Caisses Régionales métropolitaines (étude réalisée par M. Monsimier),

— de 1982 à 1984 d'autre part sur des groupes plus restreints d'exploitations titulaires de plans de développement et parvenues au terme de ce plan (de 50 à 400 exploitations selon le cas) par les Caisses Régionales et/ou la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans une dizaine de départements (pour la CNCA, études effectuées par M^{me} Portero).

Des précisions méthodologiques sont fournies en annexe 1 pour ces 2 types d'enquêtes.

I - L'INSTALLATION

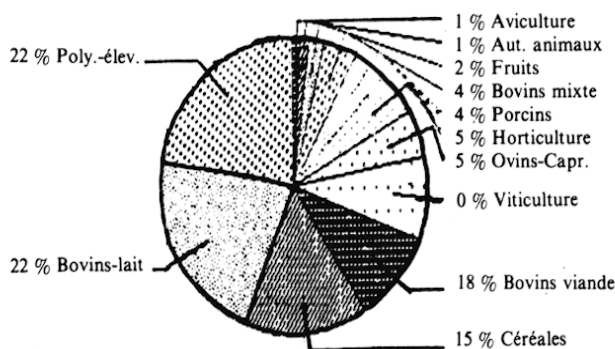
Résumées brièvement en termes de moyennes nationales, les 15 à 16.000 installations de jeunes agriculteurs financées au début des années 1980 par le Crédit Agricole présentent le profil-type suivant :

— le jeune agriculteur, issu d'une famille d'agriculteurs dans 94 % des cas, s'installe à 25 ans et possède de plus en plus souvent un diplôme d'enseignement agricole lui ouvrant l'accès aux aides de l'État (40 % des jeunes en 1980, pourcentage en augmentation constante et rapide : 55 % en 1984).

S'il est marié, il n'est pas rare que son conjoint travaille à l'extérieur de l'exploitation (1/3 des cas).

— L'installation est effectuée sur une exploitation d'environ 30 ha, le plus souvent en fermage, orientée de façon prédominante vers l'élevage ainsi que le montre la répartition entre les différentes OTEX (Voir graphique 1).

Graphique 1. — Répartition par OTEX

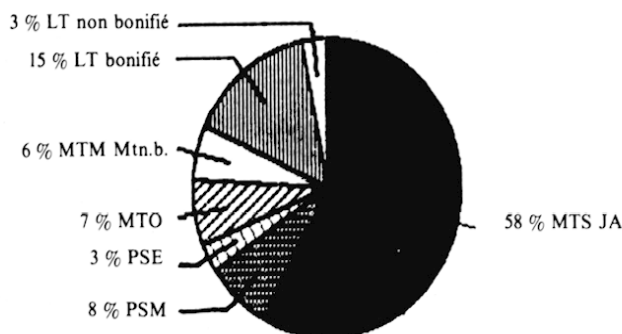


— Au cours des trois premières années d'activité, le montant moyen des investissements réalisés (foncier et équipement) s'élève à 454.000 F par JA, l'endettement global correspondant se situant à 346.000 F, dont 187.000 F sous forme de prêts MTS (plafond réglementaire de l'époque : 300.000 F) (voir graphique 2).

* Service Financement de l'Agriculture, Caisse Nationale de Crédit Agricole. Cette contribution s'appuie sur des résultats d'enquêtes réalisées par Christian Monsimier et Françoise Portero.

1. Les prêts MTS et PSM sont consentis aux taux de 4,75 % en zone défavorisée (durée bonifiée 12 ans), et 6 % en zone de plaine (durée bonifiée 9 ans).

Graphique 2. — Répartition de l'endettement



A noter, en outre, que la quasi-totalité (91 %) de cet endettement est constituée par des prêts bonifiés (cf. graph. ci-dessus), la répartition géographique faisant apparaître une large prédominance des prêts d'équipement (essentiellement MTS-JA) dans le nord de la France, et un poids plus important des prêts fonciers bonifiés dans les zones méridionales d'exploitation traditionnelle en faire-valoir direct.

Mais au-delà de ces chiffres moyens (2), il est nécessaire de souligner des disparités importantes, notamment quant au recours au crédit.

— Un endettement modéré pour les 2/3 des jeunes agriculteurs qui s'installent...

La grande majorité des installations se traduit en effet par un endettement de départ modéré, inférieur à 400.000 F pour 70 % des jeunes agriculteurs, entraînant des charges financières facilement supportables dans la plupart des systèmes de production (près de 60 % des JA ont des annuités inférieures à 1.000 F/ha de SAU pondérée).

Encore faut-il préciser que dans ce schéma d'installation, l'endettement provient de prêts MTS-JA et/ou de prêts fonciers bonifiés : la nature des financements ainsi mis en place prouve que cette phase de démarrage de l'exploitation est consacrée de façon quasi-exclusive à l'acquisition du capital préexistant — capital foncier ou capital d'exploitation — sans que soit engagée aucune modernisation de l'outil de production.

... mais concentré sur 1/3 des installations

30 % des jeunes agriculteurs supportent dès le départ un endettement supérieur à 400.000 F, représentant 80 % du montant des financements accordés pour l'ensemble des JA. Pour 16 % de ces mêmes jeunes, les charges financières dépassent 2.000 F/ha de SAU pondérée. C'est bien sûr parmi eux que l'on observe des difficultés de remboursement : 11 % avaient des impayés lors de l'enquête (contre 5 % pour l'ensemble de l'échantillon).

Les caractéristiques de ces installations diffèrent selon la zone géographique : dans l'ensemble des zones d'élevage-laitier, bovin-viande, hors-sol, s'engagent dès le départ la modernisation et l'intensification de l'exploitation, que révèle le recours accru aux types de prêts correspondants : prêts spéciaux de modernisation consentis dans le cadre des plans de développement, prêts spéciaux d'élevage.

En revanche, dans les régions de polyculture-élevage et de cultures spécialisées du sud de la France, une grande

part des investissements réalisés par les Jeunes Agriculteurs les plus endettés est consacrée à des achats fonciers qui conditionnent, semble-t-il, le développement des exploitations.

Analysée de façon plus détaillée, cette diversité des situations rencontrées lors de la phase de démarrage de l'exploitation permet d'esquisser une typologie des installations, en distinguant 3 groupes.

1. Dans les nombreuses reprises d'exploitations d'élevage non modernisées, les prêts MTS financent la plus grande part de l'installation, et celle-ci ne nécessite pas — ou très peu — le recours à des types de prêts plus onéreux, non bonifiés notamment (cf. annexe 2, répartition de l'endettement par catégories de prêts et par tranches d'endettement).

Le régime des aides y est donc assez bien adapté, au moins pour les toutes premières années de la vie de l'exploitation, et l'endettement au cours de cette période demeure modéré, traduisant l'évolution « inévitable » vers l'intensification dans ce type d'exploitation.

Ce constat doit cependant être complété par l'examen des perspectives d'avenir de ces installations : reprendre une exploitation non modernisée permet sans doute de commencer à travailler, mais ne procure qu'un revenu médiocre et débouche rapidement sur un projet de modernisation, réalisé la plupart du temps dans le cadre d'un plan de développement.

L'analyse des exploitations bénéficiaires des plans de développement confirme d'ailleurs cette tendance, puisque 40 % des exploitants ont une ancienneté sur leur exploitation inférieure à 5 ans, pourcentage porté à 60 % pour les exploitants installés depuis moins de 10 ans.

2. La partie méridionale du pays — qu'il s'agisse de la zone de polyculture-élevage du Sud-Ouest ou de cultures spécialisées du Midi Méditerranéen — est caractérisée par des installations pour lesquelles le capital d'exploitation repris est très peu important : le recours aux prêts MTS y est donc faible (moins de 150.000 F en moyenne), en raison des nombreuses exploitations de petite structure, mais aussi à cause des restrictions imposées par la CEE aux investissements susceptibles de bénéficier des aides à l'installation (cf. annexe 2).

Toutefois, l'installation dans ces régions passe dès le départ par des achats de terres, et l'acquisition de capital foncier y est proportionnellement assez développée : près de 50 % des prêts fonciers bonifiés, et près de 60 % des non bonifiés accordés dans les 3 années suivant l'installation, sont concentrés dans ces zones du Sud-Ouest et du Midi Méditerranéen, qui représentent moins de 30 % du nombre total des installations en France (cf. annexe 3).

3. Dans les zones de grandes cultures du Nord-Bassin Parisien et d'élevage hors-sol de l'Ouest, s'installer se traduit par la reprise d'une exploitation disposant d'un capital important, dont le montant excède largement les possibilités offertes par le régime des prêts d'installation. Le recours au crédit est très important, il s'étend non seulement aux prêts MTS (plus de 200.000 F en moyenne) mais aussi aux prêts bonifiés à moyen terme ordinaires

2. Qui globalement confirment a posteriori les résultats d'une analyse effectuée par le CNASEA à partir des études prévisionnelles des bénéficiaires de la dotation d'installation en 1983.

(MTO) (60 % du montant total accordé à l'ensemble du pays) (3) et non bonifiés d'équipement (80 % du montant total), ainsi que de façon non négligeable aux prêts fonciers (cf. annexe 2).

L'importance des besoins de financement pour ce type d'installation se posera d'ailleurs dans un proche avenir avec une acuité croissante. L'effort important de modernisation réalisé depuis une vingtaine d'années en agriculture notamment dans les zones d'élevage de l'Ouest de la France portera en effet sur le marché une proportion de plus en plus forte d'exploitations modernisées, dont le coût de reprise nécessitera inévitablement la recherche de solutions adaptées permettant l'acquisition progressive du capital : développement de l'installation en société, déjà largement pratiquée dans certaines régions ; entrée de capitaux non agricoles, projet d'EARL par exemple.

II - LA MODERNISATION

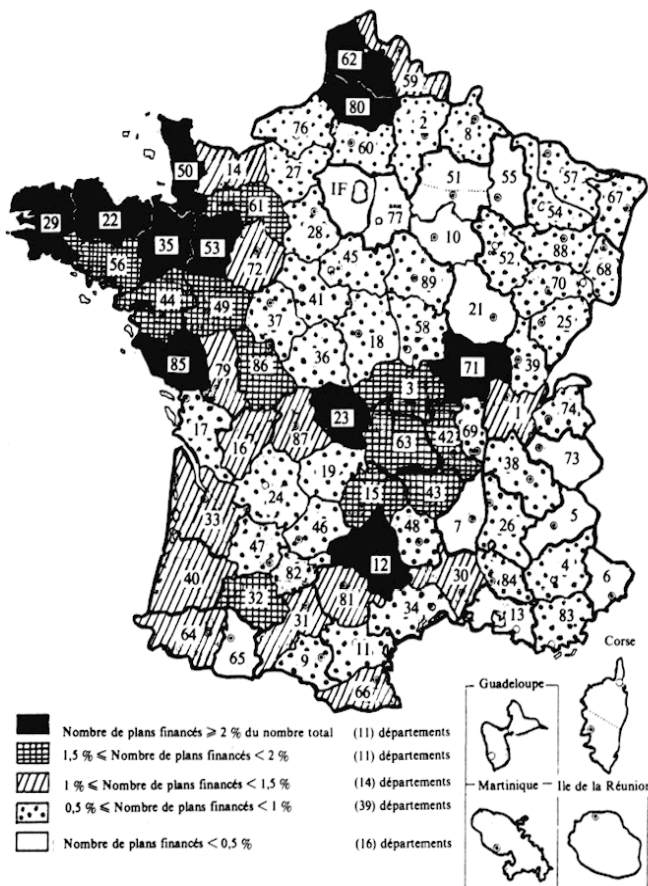
Moderniser son exploitation a largement coïncidé, au cours des dix dernières années, avec la réalisation d'un plan de développement : en effet, au 31 décembre 1984, près de 45.000 exploitations, soit environ 5 % du total des exploitations françaises, ont bénéficié de ce type d'aide.

Années	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nombre de plans agréés	163	578	2597	4457	5566	6425	6845	5341	4875	6548

Source : CNASEA

(Cumul = 43.395)

Carte 1 — Répartition géographique des plans de développement au 31.12.1984



3. Enquête effectuée avant la suppression de cette catégorie de prêts.

Concentrés dans les zones traditionnelles d'élevage : Nord, Grand Ouest, Massif Central et son pourtour, les plans de développement ne constituent certes pas la seule voie de modernisation de l'agriculture au cours de cette période. L'examen de ces programmes d'investissement et de leurs conséquences sur les exploitations permet cependant de cerner les principaux problèmes rencontrés par les entreprises agricoles de taille moyenne les plus dynamiques, qui bénéficient des conditions de financement les plus avantageuses (prêts spéciaux de modernisation).

1. Les caractéristiques de l'exploitation qui s'est engagée dans un plan de développement peuvent être présentées sommairement comme suit :

L'exploitation bénéficiaire d'un plan en 1984 (1)

Forme juridique : exploitation individuelle	82 %	
Taille : 45 ha		
Nombre d'unités de main-d'œuvre : 1,8		
Localisation : Plaine : 60 % du nombre des plans		
zone défavorisée : 25 %		
zone de montagne : 15 %		
Age du chef d'exploitation : 37 ans		
(moins de 35 ans : 45 % des dossiers)		
Ancienneté sur l'exploitation :		
moins de 10 ans : 61 %		
moins de 5 ans : 39 %		
Orientation technique :	1983	1984 (2)
Productions animales	63 %	52 %
(dont bovins lait)	39 %	32 %
Productions végétales	25 %	34 %
Systèmes mixtes	12 %	14 %
Investissement moyen :	709.000 F	
(dont bâtiment 45 %)		
Financement PSM moyen :	543.600 F	

(1) Source CNASEA.

(2) Année de mise en place du système des quotas laitiers entraînant une réduction des plans en production animale.

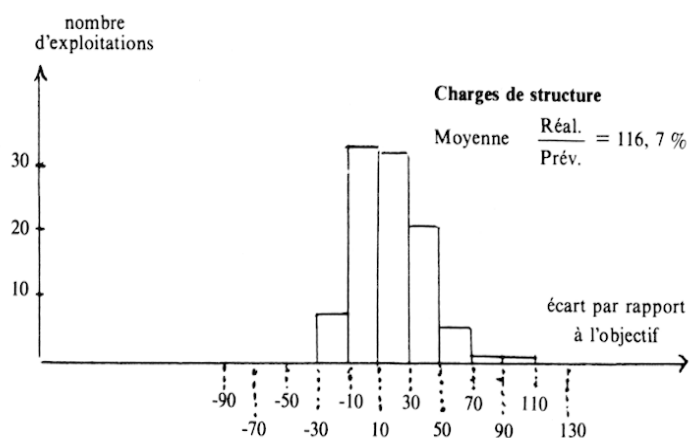
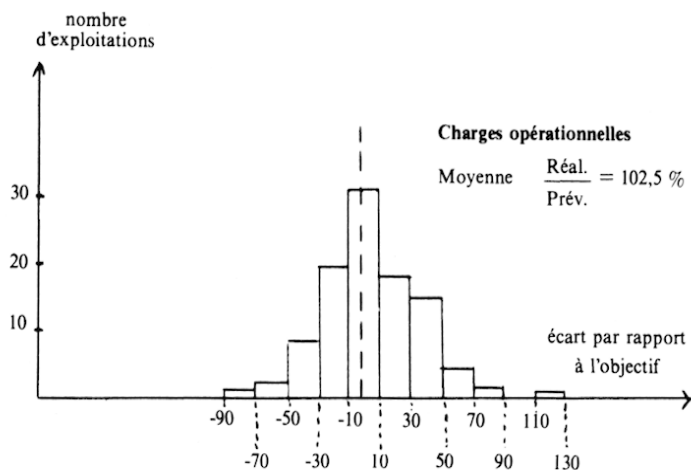
2. Les résultats des plans

La « première génération » des plans de développement (plans agréés de 1976 à 1978) est maintenant parvenue à son terme et l'analyse des résultats obtenus par ces exploitations a été effectuée dans quelques départements (cf. annexe 1). Les premières conclusions de ces études ponctuelles, qui devront être confirmées ou infirmées par un examen plus systématique, font apparaître quelques tendances générales :

— **des résultats techniques satisfaisants...** Globalement, le programme d'investissements prévus a été réalisé : construction du bâtiment, accroissement du cheptel, acquisition de matériel (plus des 2/3 des plans à cette époque concernent les productions animales). Si la mise en place du cheptel s'effectue souvent avec retard, l'accroissement des rendements laitiers est, la plupart du temps, supérieur aux prévisions.

— **... mais des charges souvent sous-estimées :** dans la quasi-totalité des départements étudiés, l'importance des charges, de structure et/ou opérationnelles, ainsi que le montant des prélèvements privés de l'exploitant s'avèrent largement supérieurs aux prévisions (voir graphique 3).

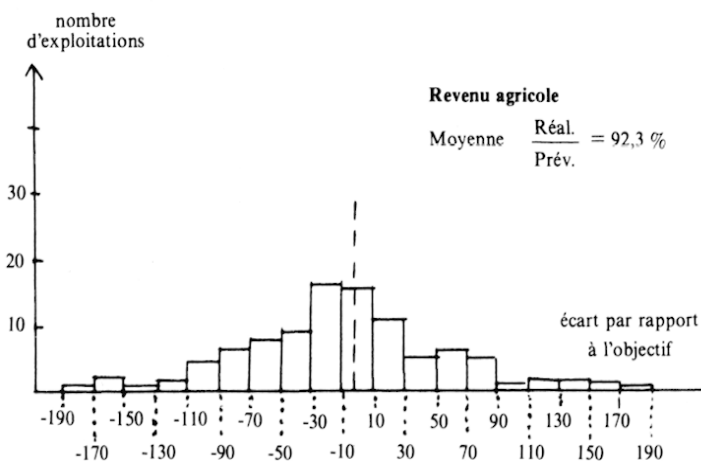
Graphique 3 — Plans de développement dans l'Orne



— et des revenus qui atteignent rarement l'objectif fixé initialement. Pour la grande majorité des exploitations étudiées, le revenu s'est certes accru (en francs constants), au prix d'un gros effort d'intensification, mais il demeure encore éloigné du revenu dont bénéficient les autres catégories socio-professionnelles de la région (cf. annexe 4).

En outre, dans tous les départements étudiés, on constate une importante dispersion des revenus qui traduit l'inégale maîtrise des coûts de production par les exploitants et accroît les écarts constatés dans ce domaine en début de plan (voir graphique 4).

Graphique 4. — Plans de développement dans l'Orne



Les premières conclusions d'une enquête effectuée par le Ministère de l'Agriculture auprès des titulaires de plans agréés en 1975-1976 fournissent également un constat relativement sombre :

— 20 % environ des plans de développement se soldent par de véritables échecs (moins de 30.000 F/UMO pour la famille de l'exploitant. Possibilité de renouvellement du capital d'exploitation inférieur à 5 % de sa valeur). Une mauvaise maîtrise des investissements y aggrave une situation de départ fragile, transformée en « naufrage » au terme du plan ; la plupart de ces exploitations ont fait l'objet de tentatives de redressement dans le cadre de l'aide aux agriculteurs en difficulté, mise en œuvre en 1982.

— Moins de 20 % des exploitations atteignent ou dépassent le revenu prévu au terme du plan, et auront la capacité de faire correctement face au renouvellement du capital d'exploitation.

Il est cependant nécessaire de souligner que ces conclusions partielles fournissent une image des premiers plans mis en œuvre à une époque — 1976-1978 — où les difficultés des exploitations agricoles n'apparaissent pas encore de façon aiguë. Les projets de plans, souvent ambitieux, déposés au début d'une procédure mal « rôdée », s'inséraient encore dans le vaste mouvement de modernisation de l'agriculture des années 1970.

L'évolution de la conjoncture agricole a, semble-t-il, entraîné une modification du comportement des différents partenaires locaux chargés d'aider à l'élaboration des plans : conscients de l'impérieuse nécessité d'une réduction des coûts et d'un suivi constant des projets les plus fragiles, il est probable qu'ils ont été conduits à élaborer des projets plus adaptés aux possibilités techniques et financières des exploitations. Il sera donc utile d'observer les résultats obtenus par les exploitations engagées plus tardivement dans un plan de développement.

A cet égard, une analyse récente effectuée sur un échantillon de 60 exploitations bénéficiaires de plans dans le Tarn-et-Garonne fournit la preuve qu'une modernisation bien conduite peut réussir, puisque 60 % des exploitations y ont atteint le revenu de parité au terme du plan. Divers facteurs semblent avoir contribué au succès : la prudence des programmes d'investissement mis en œuvre, évitant le risque d'un endettement excessif, l'importance des productions secondaires (ail, melon...) qui apportent un utile complément de revenu, mais aussi une bonne maîtrise des charges et la faiblesse des prélèvements privés (cf. annexe 4).

S'agit-il dans ce cas d'un « autre » développement possible ou de la survivance d'exploitations de petite structure, peu spécialisées, peu endettées et par suite moins vulnérables aux aléas économiques ?

Compte tenu d'une conjoncture agricole difficile, il sera en tout état de cause primordial d'apporter un soin particulier aux études prévisionnelles ainsi qu'au suivi des futurs « plans d'amélioration matérielle des exploitations » appelés à succéder aux plans de développement dès la fin de 1985.

En effet, à l'inverse de l'installation, pour laquelle des modalités de financement plus adaptées devront sans doute être recherchées, permettant notamment une plus

grande progressivité de l'acquisition de capital, la solution aux difficultés rencontrées lors de la modernisation d'une exploitation ne saurait être trouvée par un recours au crédit fondamentalement différent : les volumes de financement susceptibles d'être mis en place dans le cadre d'un plan de développement ne constituent pas une réelle

contrainte et les taux demeurent modérés. Les obstacles sur lesquels butent les exploitations qui se modernisent, tiennent à la difficile rentabilité des productions agricoles, à l'importance primordiale d'une bonne appréhension du niveau des charges supportables ainsi qu'à la compétence technique et aux qualités de gestionnaire des exploitants.

ANNEXES

Annexe 1 — Méthodologie

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE SUR L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS EN FRANCE EN 1980

A la fin de l'année 1983, la Caisse Nationale de Crédit Agricole a procédé à une enquête sur l'installation des jeunes agriculteurs installés individuellement en 1980, afin d'aboutir à une évaluation globale des investissements et financements mis en œuvre pendant les trois premières années suivant l'installation.

Compte tenu de la taille de la population concernée — 15.000 installations ayant bénéficié d'aide de l'État en 1980 —, un sondage s'avérait nécessaire : le taux de sondage retenu a été de 10 %.

Préalablement à ce sondage et afin d'obtenir des groupes d'exploitations relativement homogènes, la France a été découpée en 7 grandes régions selon les principaux types d'agriculture (productions végétales, productions animales) :

1. Zone de cultures spécialisées (Midi Méditerranéen)
2. Zone élevage + hors-sol (Bretagne)
3. Zone élevage lait + viande (Pays de Loire)
4. Zone élevage lait (Est)
5. Zone élevage viande (Massif Central)
6. Zone grandes cultures (Nord et Bassin Parisien)
7. Zone polyculture - élevage (Sud-Ouest)

Une contrainte s'imposait : conserver un effectif suffisamment représentatif dans chaque zone agricole. En prenant un taux de sondage de 10 %, chaque région est représentée par un échantillon de 150 à 300 jeunes agriculteurs, soit un total d'environ 1.500 exploitations. Il n'a pas paru nécessaire d'augmenter le pourcentage.

Avant d'établir le questionnaire sous sa forme définitive et de l'adresser à l'ensemble des Caisses Régionales, un projet a été testé dans trois Caisses Régionales sur quelques cas concrets.

En définitive, 1.427 questionnaires furent remplis avec, après vérification, assez peu d'erreurs. On peut donc considérer que l'échantillon est représentatif de la population concernée.

Le dépouillement a consisté, à l'aide de logiciels statistiques, à confectionner des tableaux de comptage, simples ou croisés, à calculer des moyennes en nombre et en montant et à répartir les individus en classes. Des moyennes ont également été tirées par orientation technico-économique des exploitations (OTEX). D'autres études ont été menées, utilisant les méthodes d'analyse des données. Celles-ci n'ont pas toujours donné le résultat escompté.

ANALYSES DÉPARTEMENTALES DES EXPLOITATIONS TITULAIRES DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT

Ces analyses ont été réalisées dans 6 départements (Ille-et-Vilaine, Loire, Loire-Atlantique, Orne, Pyrénées-Atlantiques, Tarn-et-Garonne). Elles portent sur des plans de développement agréés entre 1976 et 1978, voire 1979, et concernent en moyenne une soixantaine d'exploitations par département (sauf dans l'Orne où tous les plans agréés ont été étudiés).

Il convient toutefois de signaler que ces études proviennent de sources différentes : certaines ont été élaborées en Caisse Régionale (Loire-Atlantique, Orne, Pyrénées-Atlantiques), avec la collaboration des organismes départementaux et traitent plus particulièrement des problèmes spécifiques de la région. Les autres (Loire, Ille-et-Vilaine, Tarn-et-Garonne) ont été conduites par la Caisse Nationale en collaboration avec les Caisses Régionales, et insistent davantage sur l'aspect financier. C'est pourquoi, seuls les éléments d'analyse communs ont été retenus pour tenter de dégager des tendances globales. Il s'agit des indicateurs suivants :

- SAU
- mode de faire-valoir
- âge du chef d'exploitation et date d'installation
- effectifs animaux
- rendements techniques
- charges
- chiffre d'affaires
- investissements réalisés et financements correspondants.

Par ailleurs, ces études ont toutes été réalisées à partir des documents qui constituent le dossier de base d'un plan de développement :

- études prévisionnelles (EXPLORE, PLANFI, DEP)
- documents comptables fournis annuellement par l'exploitant.

Annexe 2 — a) Répartition de l'encours par catégorie de prêts

Tranches endettement zones		< 200.000 F			
		200 à 400.000 F	400 à 600.000 F	> 600.000 F	
France entière	MTS-JA	84 %	73 %	47 %	31 %
	PSM	—	2 %	10 %	13 %
	PSE	1 %	2,5 %	5 %	3 %
	MTO	1,5 %	4,5 %	7 %	8,5 %
	LTO	7 %	9 %	17 %	18 %
Zone 1 cultures spécialisées	MTS-JA	77 %	52 %	39 %	25 %
	PSM	—	1 %	—	6 %
	PSE	1 %	3 %	4 %	0,5 %
	MTO	3 %	8 %	8 %	12 %
	LTO	13 %	27 %	40 %	26 %
Zone 2 élevage + hors-sol	MTS-JA	81 %	77 %	48 %	34 %
	PSM	—	1 %	13 %	18 %
	PSE	—	3 %	9 %	9 %
	MTO	6 %	5 %	3 %	4 %
	LTO	6 %	6 %	7 %	10 %
Zone 3 élevage lait + viande	MTS-JA	92 %	80 %	51 %	28 %
	PSM	—	1 %	16 %	16 %
	PSE	2 %	4 %	4 %	4 %
	MTO	1 %	4 %	8 %	7 %
	LTO	3 %	3 %	5 %	7 %

Tranches endettement zones		< 200.000 F			
		200 à 400.000 F	400 à 600.000 F	> 600.000 F	
Zone 4 élevage lait	MTS-JA	94 %	82 %	48 %	37 %
	PSM	—	2 %	14 %	17 %
	PSE	—	2 %	8 %	4 %
	MTO	1 %	4 %	8 %	13 %
	LTO	2 %	4 %	10 %	17 %
Zone 5 élevage viande	MTS-JA	82 %	72 %	37 %	28 %
	PSM	1 %	6 %	18 %	28 %
	PSE	3 %	3 %	2 %	2 %
	MTO	—	4 %	6 %	3 %
	LTO	11 %	8 %	30 %	23,5 %
Zone 6 grandes cultures	MTS-JA	85 %	77 %	54 %	34 %
	PSM	—	2 %	2 %	8 %
	PSE	0,5 %	2 %	4 %	2 %
	MTO	1 %	6 %	11 %	12 %
	LTO	5 %	5 %	13,5 %	17,5 %
Zone 7 polyculture élevage	MTS-JA	78 %	60 %	38 %	29 %
	PSM	—	2 %	7 %	9 %
	PSE	0,5 %	3 %	3 %	—
	MTO	1 %	2 %	8 %	2 %
	LTO	9 %	25 %	33 %	37 %

Annexe 2 — b) Répartition de l'encours LMT selon le degré de bonification (1)

Tranches endettement zones		<	200 à	400 à	>
		200.000 F	400.000 F	600.000 F	600.000 F
France entière	bonifiés N.B.	93,5 % 2 %	91 % 3,5 %	86 % 7 %	73,5 % 14 %
Zone 1 cultures spécialisées	bonifiés N.B.	94 % 1,5 %	91 % 4 %	91 % 5 %	69,5 % 25 %
Zone 2 élevage + hors-sol	bonifiés N.B.	93 % 2 %	92 % 4 %	80 % 15 %	75 % 13 %
Zone 3 élevage lait + viande	bonifiés N.B.	98 % 0,5 %	92 % 2 %	84 % 6 %	62 % 26 %
Zone 4 élevage lait	bonifiés N.B.	97 % 0,5 %	94 % 3 %	88 % 3 %	88 % 5,5 %
Zone 5 élevage viande	bonifiés N.B.	97 % 0,5 %	93 % 3 %	93 % 4 %	84,5 % 10 %
Zone 6 grandes cultures	bonifiés N.B.	91,5 % 2,5 %	92 % 5 %	84,5 % 8,5 %	73,5 % 18 %
Zone 7 polyculture élevage	bonifiés N.B.	88,5 % 3 %	92 % 3,5 %	89 % 3 %	77 % 14 %

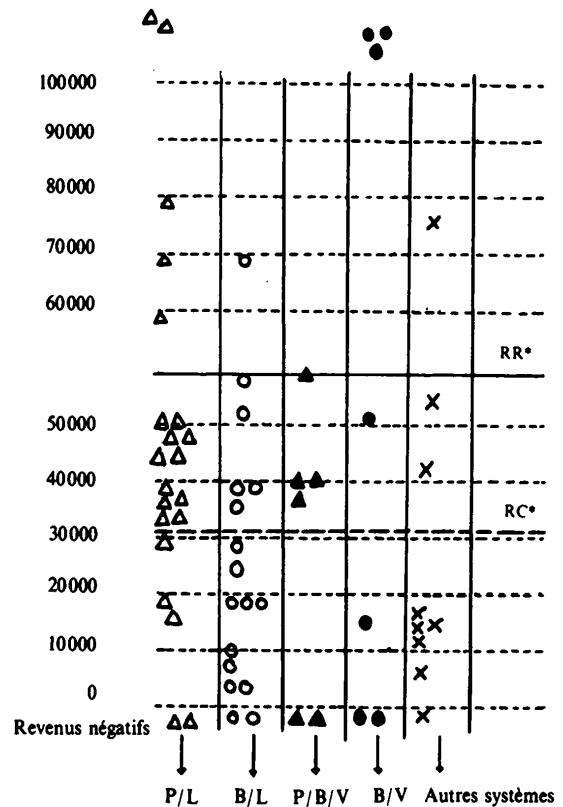
(1) Sauf court terme, calamités et consolidation.

Annexe 3 — Installation
Poids relatif des principales catégories de prêts pour les zones géographiques représentées par l'échantillon

Zones géographiques	Équipement				Foncier	
	% MTS	% MTO	% PSM	% MT-NB	% LTO	% LT-NB
Cultures spécialisées (Midi Méditerranéen)	9,2	16,2	3,8	9,9	23,2	35,6
Polyculture élevage (Sud-Ouest)	9,8	5,8	7,1	4,3	22,5	20,5
Élevage viande (Massif Central)	9,6	5,3	17,6	3,2	12,5	10,8
Élevage lait + viande (Pays de Loire)	20,8	17,8	23,9	15,4	7,1	4,5
Élevage lait (Est)	13,3	13	14	4,5	7,2	5,7
Élevage + hors sol (Bretagne)	12,9	9	22	25,4	8,4	6,2
Grandes cultures (Nord et Bassin Parisien)	24,4	32,9	11,6	37,3	19,1	16,7
TOTAL %	100	100	100	100	100	100
Millions F	266	31	37	27,6	68	10,3

Annexe 4

a) Plans de développement (Ille-et-Vilaine) Niveau de revenu atteint/UMO selon la production des exploitations



RR* : Revenu de référence net (55400 F en 82)

RC : Revenu comparable au revenu de référence si l'on intègre les primes, subventions et rémunération du capital d'exploitation.

P/L : porcins/lait, B/L : bovins/lait, P/B/V : porcins/bovins/viande, B/V : bovins/viande.

b) Plans de développement (Tarn-et-Garonne).

